

# LES CHOIX COUPABLES

## CORONAVIRUS COVID-19 CRISE SANITAIRE ÉCONOMIQUE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE

**Avec toute la CGT, notre syndicat national, ses responsables, ses militants, apportent leur soutien à tous ceux qui, directement ou indirectement, sont affectés et ébranlés par le drame que constitue cette pandémie mortelle pour des milliers de personnes et de familles (et sans doute des centaines de milliers) dans nos ministères et services, en France, en Europe et dans le monde. Et en premier lieu notre solidarité, notre affection auprès de toutes celles et de tous ceux qui souffrent et notre reconnaissance aux personnels de soins, à leur courage et à leur dévouement.**

Mais c'est à l'aune de l'ampleur de cette catastrophe sanitaire que, jour après jour, on mesure les critiques et aussi l'indignation qui se manifestent sur ses causes, sur les moyens mis en œuvre ainsi que sur la stratégie politique adoptée et suivie par les autorités depuis trois mois pour la juguler.

On nous objectera sans doute que « ce n'est pas le moment », que l'heure est à « l'union nationale » et qu'il faut arborer la solennité de discours grave à l'air martial filant la métaphore belliciste de guerre, d'enfants de la nation, d'ennemi, de mobilisation générale, de demande de sacrifices, mais aussi de défaitisme et pourquoi pas bientôt de lâche ou de traître à la patrie... Mais ce n'est pas quand le fleuve aura regagné son lit que l'on répondra alors de l'impéritie de nos gouvernants dans l'anticipation et la gestion de cette crise sans égale.

On peut en effet légitimement s'interroger sur l'acharnement de l'exécutif à avoir repoussé dans le temps la décision de confinement qui aurait dû s'imposer dès le début du mois de mars, voire dès la deuxième quinzaine de février.

Les alertes et mises en garde de nombreux praticiens spécialistes ne semblent pas avoir été entendues au privilège d'un « comité scientifique » (et aujourd'hui d'un second « comité d'experts ») derrière lequel s'est abrité le gouvernement pour sauvegarder les votes en première lecture des lois sur la réforme des retraites

des 4 et 6 mars et les élections municipales du 15 mars. Et ce, quel que soit... le nombre des morts.

Pourtant beaucoup de ceux qui en toute honnêteté se dévouent corps et âme à cette cause, ont eu le courage de lancer des appels et d'alerter sur les erreurs ainsi que sur les prises de décisions et les modes d'organisation qu'il fallait adopter afin d'éviter le cycle fatal et inexorable dans lequel nous sommes désormais entrés ou d'en diminuer l'amplitude<sup>1</sup>.

Ils ont eu le courage et l'honnêteté de rompre en conscience avec le discours officiel en témoignant et révélant la sous-estimation de l'exécutif de la dangerosité d'un virus hautement contagieux (et donc à forte propagation), l'insuffisance des moyens dont dispose l'hôpital public pour y faire face (nombre de structures hospitalières, nombre de lits, effectifs, appareils de réanimation et équipes de soignants compétents...) et enfin les pénuries révoltantes des matériels de première urgence (masques, vêtements de protection...). De même la limitation de tests réactifs à une infime partie de la population relève-t-elle d'une stratégie médicale assumée ou d'une rétention faute de moyens suffisants?

Il est assez navrant de n'avoir pour toute réponse à ces questions que la quotidienne conférence de presse du Directeur Général de la Santé comptabilisant le nombre

<sup>1</sup> Voir les déclarations et prises de position du professeur Eric Caumes (chef du service des maladies infectieuses à la Pitié-Salpêtrière), du docteur Jean-Paul Hamon (président de la Fédération des Médecins de France) aujourd'hui testé positif, ou du professeur Philippe Juvin chef des urgences de l'hôpital G. Pompidou qui s'est déclaré atterré que des décisions irresponsables prises par mesure d'économie budgétaire nous conduisent aujourd'hui à la situation sanitaire d'un pays sous-développé.

de décès et de patients hospitalisés, laissant dans le flou le nombre de cas réels impossible à déterminer. Le même Directeur Général de la Santé qui a été pourtant alerté par sa ministre dès le mois de janvier (ainsi que le Premier ministre et le président de la République) selon les déclarations à la presse d'Agnes Buzyn<sup>2</sup>.

Cette dernière et le Premier ministre qui s'est contenté d'avouer avoir fait le choix de suivre l'avis de « beaucoup de médecins qui n'étaient pas d'accord » avec sa ministre de la santé, font aujourd'hui l'objet auprès de la Cour de Justice de la République d'une plainte de plusieurs médecins qui les accusent de s'être « abstenus » de prendre à temps des mesures pour endiguer l'épidémie, ceux-ci ayant « conscience du péril » et disposant de « ...moyens d'action qu'ils ont toutefois choisi de ne pas exercer ».

Les chances d'aboutir de cette plainte peuvent paraître minces. Néanmoins le Premier ministre, en désavouant les alertes répétées de sa ministre de la Santé sur un danger grave et irréversible menaçant la population et en privilégiant l'écoute de voix discordantes qui n'étaient pas en situation de responsabilité, n'a pas respecté le principe de précaution inscrit dans la constitution qui aurait dû prévaloir dans la préservation de la santé des personnes.

Ces faits mettent en lumière un système de santé en régression constante et alarmante soumis depuis des décennies à des décisions politiques contraires à l'intérêt général qui jettent le discrédit sur les valeurs fondamentales du service public et mettent en danger la protection de la santé physique et mentale de la population<sup>3</sup>.

Conséquences immédiates pour la population :

- une épidémie mortelle d'une intensité et d'une gravité exceptionnelles dont la progression exponentielle n'est plus maîtrisable, des patients mourant sans avoir eu accès aux soins qui auraient peut-être pu les sauver faute de moyens (en particulier les plus âgés et (ou) ceux atteints de polypathologies)

- l'incertitude médicale dans laquelle nous maintient la communication officielle d'une transparence en demi-teinte : réalité des stocks de masques, d'appareillages, des tests réactifs, nombre de cas et pas seulement de diagnostiqués, taux de contamination réel, recherche et traitement thérapeutique

- des mesures de confinement et d'autorisation de déplacement forcément impérieuses et nécessaires mais d'autant moins comprises par l'opinion qu'elles surviennent comme un rempart ultime moyenâgeux qui aurait pu être évité ou fortement circonscrit si tous les moyens de la médecine moderne avait été déployés à temps, qu'elles apparaissent, après une période d'injonctions contradictoires (maintien des élections municipales), comme inégalitaires socialement (entre salariés contraints de travailler ou pas, entre territoires selon le bon vouloir des préfets ou des maires – couvre-feux, fermeture des marchés.... – ) et dont l'efficacité ne peut être assurée que par un contrôle policier

- une loi d'exception permettant l'instauration d'un « état d'urgence sanitaire » comportant de nouvelles mesures de régression sociale et attentatoires aux libertés publiques, adoptée sous la pression de l'exécutif par un Parlement fantôme réduit à une poignée de parlementaires<sup>4</sup>

- des élections municipales tronquées en deux blocs qui, outre une atteinte à la sincérité et à l'égalité du suffrage constitutionnellement parlant, vont créer des situations politiques confuses génératrices de conflits et d'instabilité

Tel est le prix de décennies d'orientations et de choix médiocres et coupables de nos gouvernants et d'une cohorte de mandarins acquis à leur cause<sup>5</sup>. Mais ce faisant ils n'ont fait que mettre en œuvre dans notre pays les critères de gestion capitaliste dictés par la mondialisation des échanges, la globalisation financière et la loi des marchés.

En Europe et en France le respect des critères de convergence (déficit public et dette publique inférieurs à 3 % et 60 % du PIB) définis par le traité de Maastricht

2 Voir l'interview d'Agnes Buzyn dans Le Monde - 17 mars 2020 -

3 Voir l'enquête de la cellule d'investigation Radio France qui révèle, au travers et au-delà du scandale de la pénurie de masques, la dérive des politiques de santé et l'irresponsabilité de tous les gouvernements successifs sous les mandatures des présidents Sarkozy, Hollande et Macron - 23 mars 2020 -

4 Voir note d'analyse CGT de la loi sur « l'état d'urgence sanitaire »

5 Voir le témoignage et la colère d'un psychologue de l'hôpital de Mulhouse - Libération 24 mars 2020 -

(1992) et le pacte de stabilité et de croissance (1997) ont été déterminants dans la conduite de politiques d'austérité affectant tous les domaines de la sphère publique dont celui de la santé.

Au nom de la compétitivité les gouvernements ont imposé des réformes structurelles contraires à l'intérêt des populations dans toutes les administrations publiques en réorganisant les services publics et l'appareil d'État entraînant la réduction drastique des moyens et des effectifs ainsi que la dégradation de leurs missions et (ou) leur disparition.

Lors de son allocution du 12 mars le président de la République s'en est ému en déclarant : « *Ce que révèle d'ores et déjà cette pandémie, c'est que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours de profession, notre État-providence ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe. Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché.* »

Mais comme lors de la crise financière mondiale de 2007-2008<sup>6</sup>, il est à craindre que le manque d'anticipation de la crise et le danger politique qu'elle représente<sup>7</sup>, suffisent à alimenter une fois de plus le mensonge permanent qui consiste crise après crise à faire croire aux français qu'on défend les services publics et l'intérêt général alors que méthodiquement on les démantèle sans état d'âme, et « quoi qu'il en coûte »...

De fait il est prévisible que cette catastrophe sanitaire provoque une récession analogue à celle de 2007-2008 et que la politique des principaux gouvernements américain et occidentaux face à cette crise aggrave dramatiquement la crise financière et économique que l'immense majorité des économistes pensent inéluctable depuis plus d'un an, avec ses conséquences sociales, et alors que l'évolution de la crise climatique mondiale exige des mesures urgentes et cohérentes de tous les gouvernements.

« Quoi qu'il en coûte », ce qui est vrai pour la santé, l'est également pour l'écologie, la biodiversité, l'eau, les transports, l'aménagement et l'habitat, l'énergie, l'agriculture, l'éducation, la recherche...

Car cette crise, au-delà des problèmes sanitaires qu'elle soulève, se heurte aux limites écologiques de la planète : mondialisation des échanges et du trafic maritime et aérien, pollutions multiples, épuisement des ressources et des sols, exploitation des terres et du sous-sol, déforestation, catastrophes naturelles et industrielles, phénomènes climatiques extrêmes...

En effet la transmission à l'homme de ce virus d'origine animale<sup>8</sup> n'a rien d'une fatalité « naturelle » comme on semble le présenter. La destruction des biotopes constraint nombre d'espèces à se déplacer vers de nouveaux espaces. Si la plupart du temps, ces animaux deviennent de simples porteurs sains de ces virus, la destruction des habitats multiplie également les points de contact entre les humains et ces espèces condamnées à l'errance.

L'artificialisation des sols apparaît dès lors directement responsable de l'accroissement récent des épidémies, puisqu'elle ouvre des porteurs animaux à de nouveaux pathogènes jusque-là isolés et augmente les possibles contaminations zoonotiques<sup>9</sup> vers les humains.

A cela s'ajoute le réchauffement global du climat qui accroît lui aussi les risques épidémiologiques : les dérèglements climatiques sont extrêmement propices à l'expansion virologique. L'intensification des précipitations, l'aggravation des sécheresses ou la destruction d'installations sanitaires par des catastrophes climatiques plus nombreuses sont autant d'effets secondaires du changement climatique qui favorisent l'accroissement du nombre d'épidémies ces dernières années.

Ce qui met en évidence l'interdépendance des humains dans le temps (par exemple l'épidémie s'est propagée en quelques semaines) et dans l'espace (sur la totalité de la planète) ainsi que les

6 Voir le [discours de Nicolas Sarkozy](#) à Toulon le 25 septembre 2008.

7 À cet égard le recours à l'armée et à un « TGV sanitaire » témoignent si besoin en était encore de la fébrilité confondante du gouvernement vis à vis de sa responsabilité face à l'état d'impréparation du pays à la gestion de cette crise.

8 L'espèce évoquée comme potentiellement source de la transmission pourrait être le pangolin – animal sauvage très prisé sur les marchés chinois notamment dans la région de Wuhan épicentre du début de la pandémie –

9 Transmis par les animaux aux humains

interactions liées à l'ensemble des activités de l'espèce humaine (y compris pour sa protection et sa survie) comme partie intégrante de la nature, des milieux de tous les êtres vivants (biotopes) et des différents écosystèmes formant la biosphère. Cela s'appelle l'écologie.

Cette crise de portée planétaire démontre à nouveau la nécessité absolue d'intégrer l'ensemble des interactions dans les changements en cours par une approche globale et systémique qui prenne en compte les questions d'aménagement de l'espace et le référentiel de la crise écologique.

### **C'est pourquoi « ce que révèle cette pandémie » et « quoi qu'il en coûte »**

**c'est la nécessité absolue de développer un système public de santé moderne et efficient, doté des moyens suffisants pour répondre aux aspirations légitimes et aux besoins de la population et des personnels soignants**

**c'est la nécessité absolue d'un véritable service public de l'écologie et de la transition énergétique en capacité de produire une expertise de haut niveau dans de multiples domaines et disciplines. Pour être efficace, ce service public doit s'appuyer sur la connaissance et le savoir de terrain dont disposent les citoyens, les associations, les syndicats, c'est à dire la société civile.**

**Mais il doit également être capable d'expertise transversale (ce que le GIEC reconnaît comme la fonction la plus difficile que nous maitrisons mal) qui ne peut reposer que sur la maïeutique de toutes les expertises.**

**L'organisation de ce service public de l'écologie et de la transition énergétique est donc multiple et particulièrement complexe car il doit être en capacité de travailler et d'animer le travail avec tous les services de l'État, les collectivités locales qui ont un rôle et des responsabilités incontournables sur les territoires, et avec la société civile.**

**Il doit être le lieu d'assemblage de toutes ces connaissances et créer les conditions de la participation de tous. Cette fonction doit s'exercer au niveau des territoires et au niveau national, mais aussi au niveau de l'Union européenne, en dialogue avec les autres pays et les instances communautaires, ainsi qu'au niveau international, en intégrant les objectifs d'intérêt général à tous les niveaux.**

**Ce nouveau ministère à créer, implique un changement radical des politiques publiques sur les questions climatique, énergétique et environnementale, ainsi qu'une politique de recrutement et de formation sans précédent, avec un statut de la fonction publique renouvelé, conforme à ces objectifs.**

NOM Prénom :

Date et signature :

Adresse :

Téléphone / Courriel :

Service ou établissement :

Bulletin d'adhésion

**adhérer en ligne**